

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 26 MARS 2024

OBJET

Modification du tableau
Des effectifs théoriques
De la Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François Laporte, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-018
N-4.1.4

PRESENTS : S. Ferraro - C. Cambrier - P. Courcier -
J.-F. Laporte - E. Roca - G. Jullian - L. Armand -
M. Crag - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) : T. Lagneau - A. Marie.

EXCUSE(S) : S. Lagneau - D. Ahtuel - H. Trinquet -
E. Amigoni.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à des promotions internes,

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques de la Résidence Autonomie, avec la :

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront inscrits aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : *L'unanimité.*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 29/03/2024.

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

